



Prévoyance collective CCN Cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes

Bien protéger vos salariés et leur famille en cas de décès ou d'arrêt de travail c'est essentiel !



Gagnez en sérénité avec l'offre prévoyance experts comptables

Une protection de qualité pour vos salariés

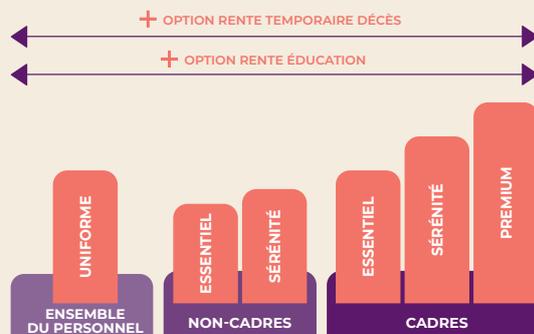
Dans le cadre de l'accord destiné aux entreprises dépendant de la convention collective des cabinets d'experts-comptables et commissaires aux comptes (IDCC 787), AÉSIO mutuelle vous propose une offre adaptée à vos obligations et vous accompagne dans sa mise en place.

Une solution clé en main pour votre entreprise

Pour **concilier les besoins de votre entreprise avec ceux de vos salariés**, notre offre vous apporte un large choix de niveaux de couverture en vous permettant :

- ▶ de couvrir l'ensemble de votre personnel de manière uniforme,
- ▶ de choisir entre 2 niveaux de garanties pour vos non-cadres et 3 niveaux de garanties pour vos cadres,
- ▶ quelque soit le niveau choisi, de **renforcer la protection de leurs proches** avec des options permettant de disposer d'une rente en cas de décès (rente éducation ou rente temporaire).

Nos experts accompagnent chaque dirigeant dans l'élaboration et le pilotage de son régime.



Un accompagnement personnalisé

- ▶ **L'expertise de nos conseillers** spécialisés en assurance collective.
- ▶ La garantie d'une mise en place **simple et rapide**.
- ▶ **Un accompagnement** tout au long de la vie du contrat.
- ▶ Un espace digital pour vous et vos salariés afin de **simplifier les démarches et gagner du temps**.
- ▶ **La Déclaration Sociale Nominative (DSN)** pour remplacer l'ensemble des déclarations liées à l'emploi des salariés en une seule, dématérialisée.

Garanties proposées

Ensemble du personnel

Garanties	ENSEMBLE DU PERSONNEL	
	UNIFORME	
Décès toutes causes / Invalidité Absolue et Définitive (IAD) - Célibataire, veuf ou divorcé, sans enfant - Marié, pacsé, concubin, - Majoration par enfant à charge	200 % T1 T2 250 % T1 T2 30 % T1 T2	
Doublement accident	OUI	
Capital décès simultané	OUI	
Rente éducation - 0 à 10 ans : 5% - De 11 à 18 ans : 10% - De 19 à 28 ans inclus : 15%	En option	
Rente temporaire décès - Durant 5 ans : 15%	En option	
Allocation frais d'obsèques	1 PMSS*	
Incapacité temporaire de travail (ITT) - Indemnités journalières - Franchise continue	80 % T1 T2 30 jours	
Invalidité - Invalidité 1ère catégorie - Invalidité 2ème et 3ème catégorie	60 % T1 T2 80 % T1 T2	
Incapacité permanente professionnelle (IPP) - Taux d'IPP supérieur à 20% n'interdisant pas l'activité professionnelle - Incapacité interdisant toute activité professionnelle	60 % T1 T2 80 % T1 T2	
Assistance IMA en inclusion	OUI	
Exonération de cotisation en cas de sinistre	OUI	

Non cadres

Garanties	NON CADRES	
	ESSENTIEL	SÉRÉNITÉ
Décès toutes causes / Invalidité Absolue et Définitive (IAD) - Célibataire, veuf ou divorcé, sans enfant - Marié, pacsé, concubin, - Majoration par enfant à charge	50 % T1 T2 50 % T1 T2 10 % T1 T2	100 % T1 T2 150 % T1 T2 50 % T1 T2
Doublement accident	NON	NON
Capital décès simultané	OUI	OUI
Rente éducation - 0 à 10 ans : 5% - De 11 à 18 ans : 10% - De 19 à 28 ans inclus : 15%	En option	En option
Rente temporaire décès - Durant 5 ans : 15%	En option	En option
Allocation frais d'obsèques	1 PMSS	1 PMSS
Incapacité temporaire de travail (ITT) - Indemnités journalières - Franchise continue	80 % T1 T2 30 jours	80 % T1 T2 30 jours
Invalidité - Invalidité 1ère catégorie - Invalidité 2ème et 3ème catégorie	60 % T1 T2 80 % T1 T2	60 % T1 T2 80 % T1 T2
Incapacité permanente professionnelle (IPP) - Taux d'IPP supérieur à 20% n'interdisant pas l'activité professionnelle - Incapacité interdisant toute activité professionnelle	60 % T1 T2 80 % T1 T2	60 % T1 T2 80 % T1 T2
Assistance IMA en inclusion	OUI	OUI
Exonération de cotisation en cas de sinistre	OUI	OUI

Cadres

Garanties	CADRES		
	ESSENTIEL	SÉRÉNITÉ	PREMIUM
Décès toutes causes / Invalidité Absolue et Définitive (IAD) - Célibataire, veuf ou divorcé, sans enfant - Marié, pacsé, concubin, - Majoration par enfant à charge	200% T1 T2 250% T1 T2 30% T1 T2	250% T1 T2 300% T1 T2 50% T1 T2	300% T1 T2 350% T1 T2 70% T1 T2
Doublement accident	OUI	OUI	OUI
Capital décès simultané	OUI	OUI	OUI
Rente éducation - 0 à 10 ans : 5% - De 11 à 18 ans : 10% - De 19 à 28 ans inclus : 15%	En option	En option	En option
Rente temporaire décès - Durant 5 ans : 15%	En option	En option	En option
Allocation frais d'obsèques	1 PMSS	1 PMSS	1 PMSS
Incapacité temporaire de travail (ITT) - Indemnités journalières - Franchise continue	85% T1 T2 30 jours	85% T1 T2 30 jours	90% T1 T2 30 jours
Invalidité - Invalidité 1ère catégorie - Invalidité 2ème et 3ème catégorie	63,75% T1 T2 85% T1 T2	63,75% T1 T2 85% T1 T2	67,5% T1 T2 90% T1 T2
Incapacité permanente professionnelle (IPP) - Taux d'IPP supérieur à 20% n'interdisant pas l'activité professionnelle - Incapacité interdisant toute activité professionnelle	63,75% T1 T2 85% T1 T2	63,75% T1 T2 85% T1 T2	67,5% T1 T2 90% T1 T2
Assistance IMA en inclusion	OUI	OUI	OUI
Exonération de cotisation en cas de sinistre	OUI	OUI	OUI

Le montant des prestations est exprimé en pourcentage du salaire brut de référence. Tranche 1 ou "T1" limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale. Tranche 2 ou "T2" comprise entre une fois et huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

* PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.



Pour compléter la protection sociale de vos salariés, nos conseillers sont à même de vous proposer une offre de complémentaire santé qui répond à vos besoins.



Vous êtes chef d'entreprise et travailleur non salarié (TNS) ?

Pour vous protéger au mieux en prévoyance, comme en santé, nous vous proposons d'autres solutions spécialement conçues pour les TNS en bénéficiant des avantages fiscaux* de la loi Madelin. Votre conseiller reste à votre écoute pour toutes demandes personnalisées.

* Détails et conditions auprès de votre conseiller expert.



Une assistance complémentaire et innovante



Côté employeur

Une protection pour l'entreprise, aussi bien pour les personnes que pour l'activité

Prévenir l'absentéisme et limiter le présentéisme

Aide à l'installation d'un nouveau salarié, organisation et prise en charge de la venue d'une personne pour permettre le remplacement du salarié.

Un accompagnement contre les cyber-risques

Conseils sur les bonnes pratiques à adopter en entreprise pour limiter les risques. Assistance téléphonique en cas d'attaque.

Un accompagnement face aux évolutions juridiques et réglementaires

Prise de RDV téléphonique avec un juriste spécialisé dans un délai de 48h.

Un accompagnement par des psychologues cliniciens en cas de crise

Permanence psychologique sur site en cas d'événement grave sur le lieu de travail : agression, suicide d'un salarié...



Côté salarié

Une plateforme téléphonique accessible partout 7j/7 et 24h/24

Aide en cas de décès du salarié ou d'un de ses proches

Informations juridiques, notamment sur les droits de succession, avec un accès illimité à un juriste. Accompagnement budgétaire par un conseiller en économie sociale et familiale.

Aide au retour à l'emploi suite à un arrêt de travail ou à une affection longue durée

Programme de remise en forme physique pour le salarié en arrêt de travail grâce à des séances à domicile avec un coach forme. Coaching conduite en cas d'arrêt suite à un accident de la route lors d'un déplacement professionnel.

Aide aux aidants

Réalisation d'un bilan personnalisé, aide à la réflexion et décision et suivi dans le temps si nécessaire.

Aide pour bien vivre avec son handicap

Bilan situationnel à domicile par un ergothérapeute.
Bilan psychologique pour aider le salarié à retrouver confiance en soi.

AÉSIO mutuelle

vous accompagne
au quotidien
pour répondre
à toutes vos questions
et vous conseille
dans votre choix.



Pour plus de renseignements,
contactez-nous :

Par mail :
ecfservices.partenariat@aesio.fr

Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat souscrit.

Les **garanties de prévoyance** sont assurées par : AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.

Les **garanties d'assistance** sont assurées par : **Garanties d'assistance** : IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 157 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

Crédit photo : © Gettyimages. Document non contractuel à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique Imprimeur xx : 23-001-097

